



Découvert bancaire puis contentieux

Par **cris7557**, le **15/08/2014 à 15:20**

Bonjour,rrnrnJ'ai un découvert de 6500 euros non soldé auprès de ma Banque qui a cloturé mon compte et m'a envoyé un courrier en me disant que mon interdiction au FICP était levée.rnrnPuis j'ai reçu un courrier du contentieux de la Banque me sommant de régler la somme due, à savoir 6500 euros et ce sous 8 jours sinon des poursuites seraient engagées envers moi. Depuis, ils me harcèlent par téléphone.rnrnJe touche le RSA, la Banque le sait, je suis logée à titre gratuit. Quels recours puis-je avoir ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **15/08/2014 à 15:53**

Bjr,rnIl est normal et logique que la banque veuille récupérer l'argent qu'elle vous a avancé même si on peut reprocher à votre banque d'avoir laissé augmenter votre découvert.rnLe fait d'être au RSA n'interdit à un créancier de vous réclamer le paiement de votre dette.rnVous pouvez demander à un juge de vous accorder un délai de grâce (maxi 2 ans) ou faire une procédure de surendettement.rnCdt